Statut de la femme

Quant au rôle de la femme dans la vie politique canadienne, il fallut attendre 1876 pour qu'apparaissent les premières associations de suffragettes formées à Toronto par M^{me} Emily Howard Stowe, première femme-médecin qui allait mettre de l'avant ces associations de femmes qui se sont répandues rapidement au Canada. Ensuite, en 1916, 1917, 1918 et 1919 les provinces, tour à tour, accordent le droit de vote aux femmes et également leur accordent celui de siéger.

Dans la province que je représente, la province de Québec, ces deux droits ne furent malheureusement accordés qu'en 1940. Ce n'est qu'en 1957 que l'on assistait à la présence de notre première femme ministre au gouvernement fédéral.

Pourtant, monsieur le président, en 1975, alors que tous les peuples maximisent leurs efforts pour éliminer toute forme de ségrégation, nos attitudes dans notre propre pays, qui sont fondées sur nos traditions les plus profondes, nous incitent malgré nous, je crois, à cultiver la forme de discrimination la moins excusable de toutes à l'égard de celles qui depuis fort longtemps nous ont démontré leur égalité par excellence et pour cela je parle de la femme avec un grand «F».

Effectivement, monsieur le président, il suffit d'examiner simplement quelques statistiques récentes pour démontrer qu'avant 1960, surtout au Québec, nous parlions de l'élite des collèges et des universités. Mais déjà en 1952, 21 p. 100 des inscriptions dans les collèges et universités étaient des inscriptions féminines, et cette proportion, en 1971-1972, est passée à 36 p. 100. De plus, je crois, quoi qu'on dise, que ce furent toujours les professions libérales et les professions de la «sociale-démocratie», comme certains pourraient dire, qui ont fait progresser nos sociétés plus rapidement que d'autres. Il suffit de citer quelques chiffres pour démontrer jusqu'à quel point les femmes se sont ouvert elles-mêmes le chemin dans notre société actuelle.

J'ai simplement à parler du dévouement. Quand je parle de dévouement, je parle des infirmières. En 1968, 100 p. 100 des infirmières au Québec étaient des femmes. Au sujet des travailleurs sociaux, 95 p. 100 d'entre eux étaient des femmes. Chez les psychologues, 22 p. 100 étaient des femmes, et c'est pourtant une science où il est des plus difficile à obtenir un diplôme d'université. Je parle aussi des psychanalistes et des agents de relations publiques.

Il nous faut, je crois, à nous les hommes, reconnaître que nous avons entretenu et alimenté certains mythes, car en 1968, .1 de 1 p. 100 des ingénieurs étaient des femmes. Je crois, monsieur le président, qu'il est important que nous changions notre attitude. Comme le mentionnait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) tant à la Chambre que dans les entrevues qu'il avait eues auparavant, le gouvernement peut apporter toute législation possible et imaginable, mais si l'attitude des Canadiens ne change pas, si nous ne sommes pas prêts à évoluer, aucune de ces lois n'apportera les résultats escomptés.

Le Canada, pourtant, même si nous nous faisons plusieurs reproches, dès 1972, et dès 1971, pour contredire quelque peu mon collègue d'en avant, avait adopté un arrêté en conseil pour inciter tous les sous-ministres à réviser la fonction des femmes à l'intérieur des ministères, pour leur faciliter l'accès à des postes supérieurs dans la Fonction publique. Et en 1972, une fois de plus, le Canada a assumé un certain leadership sur le plan international, leadership qu'on lui reconnaît de plus en plus en demandant et en soumettant à l'Organisation internationale du

travail l'instrument de ratification de la convention n° 100 relative à l'égalité de la rémunération, pour la main-d'œuvre féminine et masculine pour un travail égal.

A la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, le gouvernement s'est également empressé d'adopter plusieurs mesures tant réglementaires que législatives, et j'en citais une il y a quelques minutes. Et en 1971 également, en vertu de la loi de l'assurance-chômage, le gouvernement libéral adoptait une loi aux termes de laquelle un congé de maternité de 17 semaines était accordé. Et le bill C-16, qui sera adopté, je n'en doute pas, par la majorité de ceux qui ont l'esprit éclairé, sera un pas en avant, quoiqu'il ne soit pas la fin ultime des objectifs, que le gouvernement entend réaliser.

En effet, le bill C-16 contient d'excellentes mesures, comme celles qu'énumérait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a parlé de la loi électorale du Canada, et du Code criminel. Cependant, encore là, peutêtre, la femme perd de ses privilèges. Mais vraiment c'est une marque de son égalité, lorsque l'on parle de sa complicité en fonction du mari, relativement à la loi de l'immigration, à la loi de l'emploi dans la Fonction publique, aux pensions, à la loi sur les pensions des anciens combattants et, comme je disais, à la loi de 1971.

Toutes ces mesures, c'est un pas en avant, c'est vrai. Il en reste d'autres. Et lorsque nous parlons des congés de maternité, madame le président, je pense que nous avons peut-être à évoluer davantage. Il suffit de penser à un pays scandinave qui accorde à la femme—et c'est peut-être un mesure que l'on devrait étudier—un congé de six mois après l'accouchement, et également un congé de six mois au mari après ce premier congé, pour qu'il prenne vraiment contact avec la réalité du foyer.

Sur le plan de l'industrie, madame le président, je crois que les femmes, quoiqu'elles atteignent des postes de plus en plus élevés, se doivent d'accéder à des postes de direction. Dans la profession qui est la mienne, dans les bureaux d'avocats, je trouve déplorable que, lorsqu'une de mes collègues qui avait terminé son cours se présentait dans une étude d'avocats, on se demandait pourquoi essayer de fonder son espoir sur une femme qui, dans quatre ou cinq ans, se mariera, aura un enfant, et disparaîtra de cette étude. Si cette discipline, qui est vraiment très conservatrice, ne change pas son attitude, comme je le mentionnais tantôt, nous manquerons le bateau. Dans le monde des affaires, dans le monde de la finance, sur le plan des relations internationales, j'ai connu des femmes qui, vraiment, auraient pu donner d'excellentes leçons à des hommes qui se nourrissent d'un conservatisme que seule la gent féminine pourra améliorer et changer.

Malheureusement, madame le président, 1975, qui fut proclamée Année de la femme, perd un peu de l'objectif qui lui avait été donné, car cette année devait en être une d'identification de la femme, et non pas de revalorisation, car la femme au Québec et au Canada était, je crois, vraiment considérée équitablement. Pourtant, cette année a servi, je crois, davantage aux récriminations qu'à l'identification de nos femmes. Le secrétariat d'État, par tous ses programmes, permettait aux femmes canadiennes d'avoir des programmes qui allaient leur permettre de se mettre en évidence, de prouver leur sens de l'originalité, non pas de le prouver mais de le démontrer, car la preuve, je crois qu'elle a été faite. Et je me demande, après en avoir parlé avec plusieurs femmes de ma circonscription, si certains mouvements sont vraiment représentatifs. Au fait, ils ont servi à toutes sortes de choses plus ou moins